

JUILLET 2022

n° 43



*Trio d'abeilles*

*photo : Ingrid LAMBOROT*

**LES DERNIERES NOUVELLES**  
**DE LA GENETE**



## Sommaire :

Page 3 :	Editorial
Page 4 à 11 :	Conseils municipaux
Page 12 à 15 :	La vie de la commune
Page 16 à 17 :	Patrimoine
Page 18 à 22 :	Vie courante
Page 23 :	Etat civil
Page 24 :	Numéros et liens utiles

Nouveau : jeu concours organisé par [le Comité de Fêtes](#), sur FACEBOOK, page **Commune de La Genête**  
Comptez les soleils dans ce journal, et participez !

Aimez la page  , inscrivez le nombre de soleils trouvés en commentaire.  
Un tirage au sort aura lieu le 14/08/2022, lors de la 37<sup>ème</sup> Brocante, à 18h, et le gagnant remportera un « dîner pour deux » au BBE !



**Les Dernières nouvelles de LA GENETE**  
Mairie  
71290 LA GENETE

**Directeur de la publication :**  
Bernard COMTET  
**Rédaction :** Chantal SIMONNET

*Les Dernières nouvelles de LA GENETE est distribué gratuitement aux familles habitant LA GENETE. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir le journal doivent s'adresser à la mairie de LA GENETE (Permanences le lundi de 13H15 à 17H15 et le jeudi de 9H à midi).*

Retrouvez ce petit journal sur le site : [www.lagenete.fr](http://www.lagenete.fr)

## Editorial

Ce premier semestre 2022 a été marqué par l'arrivée d'un nouvel employé communal, en CDD depuis le 1er mars 2022. Romain SIMON, résident à LA GENETE, a montré d'entrée une capacité à s'organiser, faire preuve d'autonomie et mener toutes les tâches qui incombent à sa fiche de poste. Il remplit, à ce jour avec succès toutes les missions qui lui sont confiées, avec l'appui du Conseil municipal et d'Isabelle, notre autre employée communale.

L'arrivée fin mai, début juin de la nouvelle tondeuse a rendu les tontes plus faciles, avec un plus incontestable sur la partie ergonomique du poste.

Le projet de chemin piétonnier depuis la Résidence des Templiers jusque vers les écoles à minima a pris un peu de retard suite à la surcharge de travail de l'ATD (Agence Technique Départementale). Néanmoins, cette année étant une année d'étude, nous allons en interne, avec l'aide des services extérieurs (DRI) et des commissions communales faire une proposition de circuit et la soumettre à l'ATD en Septembre, ceci afin de ne pas perdre de temps. Cette proposition devra être finalisée en fin d'année (avec l'ATD) pour pouvoir engager au budget 2023, les sommes nécessaires à sa réalisation.

La sécurisation du centre bourg a commencé avec la réalisation d'un parking côté Nord BBE. Celui est finalisé; il reste à sécuriser la mare et le fossé en limite de parking et finaliser les procédures administratives avec le notaire.

Le projet de vidéoprotection avance bien avec 3 devis reçus et 2 aides validées (appel à projets et DETR). La 3ème aide est en cours de validation auprès de la Préfecture (FIPD). La décision finale se prendra lors du prochain Conseil municipal.

Le projet de remplacement de l'ensemble des vitrages de la Mairie est reporté à l'année prochaine, car nous ne pouvons pas prétendre à des aides, puisque déjà affectées cette année à la vidéoprotection.

Après de nombreux périples, la future statue du Domaine des Druides est enfin arrivée, brute de sciage. Elle doit être taillée sur place (sous hangar communal) courant juillet/août par notre sculpteur de CLESSE (le même que lors de la réalisation de la première en 2012).

La mise en place de chéneaux côté Ouest des gîtes 652, 805 et salle PIGUET est également prévue, mais nous devons procéder à la réactualisation de certains devis suite à l'envolée des prix.

Le Domaine des Druides a fait peau neuve avec la suppression de toutes les poubelles autour de l'étang et vers l'aire de repos au-dessus. Dorénavant, chacun (qu'il soit pêcheur, promeneur, « piqueur », emmène ses déchets. Les affichages sont en place. Cela se passe très bien pour l'instant, les lieux sont et doivent rester propres.

L'impasse des Combes desservant dorénavant le garage OJP a été réfectionnée par la commission Voirie de la Communauté de Communes Terres de Bresse (reprofilage)

Le PLUI (qui concerne toute commune de La Communauté de Communes) est toujours en phase de validation pour LA GENETE. Des ajustements sont à faire ou des précisions à apporter avant de valider les futures zones AU (A Urbaniser)

Les derniers événements et l'envolée des prix doivent nous amener à réfléchir en termes de dépenses pour notre futur budget communal. Cela concerne particulièrement les dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburants...etc) mais aussi d'autres fournitures.

Je vous souhaite à toutes et à tous, plein de belles choses dans votre quotidien (vacances, loisirs, travail...etc) et ce malgré une période très contrastée et incertaine, qui doit nous inciter à rester encore plus proches les uns des autres, confiants et solidaires.

Bernard COMTET

## **Conseils municipaux**

### **Conseil municipal du 24 janvier 2022.**

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce lundi 24 janvier 2022, à 19h00, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Elus présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Thibault MUTIN, Véronique MOREIRA, Audrey MULLER, Christian FAURE, Daniel CASSEVILLE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD.

Elus représentés : Sandie GONNOT : pouvoir donné à Audrey MULLER

Ludivine CAPDECOMME : pouvoir donné à Raymond BACONNET.

### **Tarif location Salle Tour JERUSALEM**

Une présentation du nouveau contrat de location de la Tour JERUSALEM, élaboré par le comité de pilotage du projet, fait ressortir les éléments suivants :

- location pour 24 heures, 100€ + forfait électricité/gaz
- location pour 48 heures, personnes extérieures à la commune, 300€ + forfait
- location pour 48 heures, personnes résidentes dans la commune, 180€ + forfait
- caution de 500€ pour dommage matériel ou bâtiment
- caution de 200€ si les lieux ne sont pas rendus dans le même état qu'à la prise en compte
- forfait électricité et gaz : hiver 100€, été 50€

Forfait calculé pour 48 heures, et divisé par deux pour 24 heures. L'hiver et l'été seront calculés conformément aux dates de changement d'horaires d'octobre et mars.

Le nouveau contrat sera applicable à compter du 01/02/2022. Toute réservation effectuée en 2021 bénéficie des anciens tarifs. Aucune réservation onéreuse n'est à prendre en compte pour 01/2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant les nouveaux tarifs de location de la Salle Tour JERUSALEM.

### **Achat tracteur tondeuse**

Présentation de 3 devis par Mr le Maire :

- CLASS, 11850€ HT dont reprise ancien matériel OREC 3500€
- P TRICOT, 18000€ HT sans reprise OREC
- MG Motoculture 16002€ HT sans reprise OREC.

Le tracteur tondeuse CLASS correspond le mieux aux remarques faites par la Médecine du Travail, en matière d'ergonomie et s'avère le moins cher.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération pour l'achat du tracteur tondeuse chez CLASS.

### **Location logement au-dessus de la Mairie**

Une postulante, mère d'un jeune enfant et travaillant dans la commune, souhaite louer l'appartement, à priori au 1<sup>er</sup> mars 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'attribution du logement à cette postulante.

### **Location logement Route de VEILLY**

Ce logement est libre depuis le 15/01/2022. La locataire sortant propose de laisser dans la cuisine une gazinière à induction, un lave-vaisselle et deux meubles de rangement pour la somme de 400€. Ce mobilier, s'il est racheté par la commune, sera ajouté à l'inventaire de location, avec également une armoire de chambre, laissée depuis le legs originel. Ces biens restent la propriété de la commune.

Par délibération, le rachat des meubles énoncés ci-dessus est accepté à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, Mme Audrey MULLER, locataire descendante du logement.

Une postulante, mère de 3 enfants, a visité le logement et désire le louer au plus vite, à compter du 01/02/2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'attribution du logement, route de VEILLY, à cette dernière requérante.

### **Compétence Communauté de communes TERRES DE BRESSE**

Une modification pour ajout de compétence doit être actée par les communes, après acceptation de l'ensemble des délégués de la COMCOM, en ce qui concerne l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants par celle-ci.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération conférant l'ajout de compétence à la Communauté de communes TERRES DE BRESSE.

### **Subvention pour association RESTAURANT SCOLAIRE BRIENNE, LA GENETE, JOUVENÇON, année scolaire 2021/2022.**

Une subvention intercommunale totale de 9000€ est demandée, au prorata des élèves inscrits par commune :

LA GENETE 47 enfants soit 3411€

BRIENNE 34 enfants soit 2468€

JOUVENÇON 43 enfants soit 3121€.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'octroi de la subvention demandée pour la commune, soit 3411€.

### **Subvention cantine scolaire**

Subvention cantine scolaire au prorata de l'achat par celle-ci de chocolats de Noël, pour les employés communaux, à hauteur de 232,00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'octroi de cette subvention demandée.

### **Questions diverses**

- Création d'un groupe de travail pour lancer les études de projet «chemin piétonnier», piloté par l'ATD (Agence Technique Départementale). Ce groupe sera constitué de messieurs Gérard PACCAUD, Stéphane MEUNIER et Jérôme CABUT, ce dernier étant désigné référent ATD.

- Projet CDD employé communal. Suite au dossier en cours et l'indisponibilité de Mr Dominique SANVERT, sur sa demande expressément motivée, il est proposé un CDD pour remplacement à Mr Romain SIMON, résident à LA GENETE.

- Une réflexion est engagée sur une éventuelle sous-traitance des travaux d'épavage dans la commune. Une étude de rentabilité sera effectuée, par rapport à un entretien coûteux du matériel, un savoir-faire de l'utilisateur et un prestataire.

- 3 devis pour la réfection des fenêtres de la Mairie ont été reçus, mais l'un d'entre eux doit être corrigé. Eligibilité à formuler avant le 18/02.
- Vidéo protection : dossier en cours d'instruction, l'appel à projets a été fait pour demande de subvention.
- Parking BBE : 2 devis reçus, 1 autre sera demandé.
- Chéneaux complexe gîtes et Salle PIGUET : 1 devis reçu, 2 en cours.
- La 2<sup>ème</sup> tranche «éparage» est en cours par la société BERNARD.
- Une réflexion est en cours pour l'achat d'un vidéoprojecteur.

### **Conseil municipal du 08 mars 2022.**

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce mardi 08 mars 2022, à 19h30, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

**Elus présents** : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Thibault MUTIN, Véronique MOREIRA, Christian FAURE, Daniel CASSEVILLE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD.

**Elus représentés** : Sandie GONNOT : pouvoir donné à Bernard COMTET

Ludivine CAPDECOMME : pouvoir donné à Raymond BACONNET.

**Elus excusés** : Audrey MULLER

#### **Compte Administratif 2021 - Commune - Assainissement.**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif «communal» 2021 qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 129 561,44 € et un excédent de la section d'investissement de 157 794,63 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif «assainissement» 2021 qui laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 49 734,56 € et un déficit de la section d'investissement de 9690,21 €.

#### **Compte de gestion 2021 - Commune - Assainissement**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion «communal» élaboré par la Trésorerie de LOUHANS, pour un excédent de 287 356,07 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion «assainissement» élaboré par la Trésorerie de LOUHANS, pour un déficit de 59 424,77 €.

#### **Affectation des résultats 2021 - Commune - Assainissement**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2021 élaboré par la Trésorerie de LOUHANS, pour la section «commune» un excédent de 453 345,28 € et la section « assainissement » un déficit de 59 481,61 €.

#### **Mandatement avant le vote du Budget**

Afin de pouvoir régler l'achat d'un détecteur CO2 pour le CPI de LA GENETE (645 € HT), le Conseil Municipal autorise Le Maire à mandater la facture avant le vote du budget.

#### **Avenant à la convention de prestation de service concernant la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

## **Adhésion de la Communauté de Communes TERRES DE BRESSE à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) SEILLE et affluents.**

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à EPAGE permettra une meilleure prise en charge et cohérence dans l'entretien des berges du bassin des versants de la SEILLE.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'adhésion de la COM COM TERRES DE BRESSE à EPAGE.

### **Subventions 2022**

- L'association BISES'ARTS sollicite une subvention de 300 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote cette subvention.

- Le CFA de SAONE et LOIRE, pour son site de ST MARCEL, sollicite une subvention pour un élève de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote une subvention de 50 € au CFA.

### **Durée d'Amortissement – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement des biens acquis en 2021 à 5 ans

### **Travaux divers**

3 Devis ont été reçus pour la confection d'un parking, à l'usage des clients du BBE.

A l'unanimité, le Conseil municipal nomme l'entreprise CORDIER pour effectuer la réalisation du parking.

### **Création du poste de Rédacteur**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et la création du poste de Rédacteur, au 01/07/2022.

### **Devis SUEZ**

Chemin des ORMES, la construction de 5 maisons nécessite la prolongation d'une canalisation d'eau, d'une longueur de 60 m, pour un devis de 6674€ TTC, incluant une remise commerciale de 20%. Les travaux relèvent du domaine public.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de prendre en charge l'extension de canalisation par SUEZ.

### **Eparage des routes de la commune**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la sous-traitance des travaux d'éparage sur les routes de la commune par une entreprise extérieure. Des devis seront demandés à cet effet. L'employé communal conservera l'entretien des chemins forestiers et fossés communaux.

### **Don société de chasse**

Les chasseurs ont fait don d'un chevreuil, à la commune. Le BBE l'a cuisiné et des barquettes ont été distribuées aux aînés. Le BBE présente une facture de 65 € pour la confection des plats à emporter.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour régler 65 € au BBE.

### **Achat de matériel pour illuminations**

Suite à une 1<sup>ère</sup> tranche d'illuminations dans la commune, et afin de profiter de promotions par la société DECOLUM, il est décidé d'acheter guirlandes et illuminations pour une somme de 1850 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la signature du devis.

### **Statue Domaine des DRUIDES**

Suite au vol de la statue emblématique du Domaine des DRUIDES, à l'unanimité le Conseil municipal

accepte de faire refaire une statue, à l'identique, par le même sculpteur, Mr Frédéric LEROY.

### **Divers**

\* Par rapport à la **guerre en UKRAINE**, des dispositifs d'aide existent sous 3 formes :

- aide financière : les collectivités peuvent faire des dons au Trésor Public, via une ligne dédiée.

- dons en nature : la Protection Civile, les services du SDIS 71 collectent des denrées , notamment le 12 mars pour les pompiers.

- hébergement de réfugiés : un couple propriétaire propose leur maison inoccupée. Le souci reste quant à l'accompagnement de futurs réfugiés.

\* ALT'INFORMATIQUE doit fournir des devis pour **l'installation de vidéoprojecteurs**, 2 pour les classes de l'école, 1 pour la commune.

\* **Appel à projets pour l'installation de la vidéoprotection.**

Une subvention DETR a été demandée ; 1 devis a été reçu, 2 autres sont en attente (BOUYGUES et ENGIE INEO).

\* **Fenêtres mairie.** 3 Devis ont été reçus pour leur rénovation. Le Conseil municipal souhaite rester prudent dans la réalisation de ces travaux, au vu de la conjoncture actuelle et l'explosion des prix de l'énergie.

\* **Chéneaux gîtes.** Des devis sont attendus pour la pose de chéneaux sur la toiture des gîtes

\* D'après le SIVOM du louhannais, les conteneurs installés à l'étang des DRUIDES seront retirés. Il est donc décidé d'ôter toutes les poubelles, afin d'encourager le public à emporter leurs déchets. Surveillance et ramassage éventuel seront fait par l'employé communal.

### **Conseil municipal du 11 avril 2022.**

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce lundi 11 avril 2022, à 20h00, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

**Elus présents** : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Thibault MUTIN, Véronique MOREIRA, Christian FAURE, Daniel CASSEVILLE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD, Ludivine CAPDECOMME, Sandie GONNOT.

**Elus représentés** : Audrey MULLER : pouvoir donné à Chantal SIMONNET.

### **Vote des taux d'imposition 2022**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote pour ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 (taxes foncières sur le bâti et le non bâti).

### **Vote Budget Primitif 2022 Commune - Assainissement**

#### **Budget communal primitif 2022**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2022 qui prévoit un budget de fonctionnement équilibré à 935 363,00€.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif d'investissement 2022 équilibré à 191 394,00€.

### Budget primitif d'assainissement 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget d'assainissement primitif 2022 équilibré à 323 895,00€ pour le fonctionnement et à 244 568,00€ pour l'investissement.

### Demandes de subventions

- Le centre de formation d'apprentis, CFA d' AMBERIEU EN BUGEY compte 2 élèves de LA GENETE parmi leurs apprentis.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote une subvention de 100 € à cet établissement.

- ESPACE GYM CUISERY sollicite la commune pour une aide financière.

A l'unanimité, le Conseil municipal refuse de voter une subvention à ce club sportif.

### Equipement des écoles en matériel de vidéo projection

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves dans les classes de LA GENETE, avec un système informatique adapté, un devis a été demandé à la société ALT'INFORMATIQUE, société support de nos matériels bureautiques communaux. Le montant d'un équipement complet s'élève à 5023,20 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'acceptation du devis de ALT' Informatique.

### Réparation lampadaire

Le lampadaire situé sur le parking de la salle PIGUET a été endommagé par des tiers non identifiés. Le SYSDDEL demande à la commune une participation de 30% du montant des travaux de réparation, soit 229,58 € HT .

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le financement réclamé par le SYSDDEL.

Une réflexion est entamée sur d'éventuels remplacements ponctuels d'éclairage classique par des lampadaires solaires. Une demande d'étude sera faite au SYSDDEL, ainsi que l'éligibilité d'un tel projet pour une subvention énergie renouvelable.

### Achat d'une concession au cimetière communal

Les beaux-parents de Mr SONRIER, non-résidents sur la commune, souhaitent acheter une concession pour des raisons familiales.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote l'accord pour l'achat d'une concession dans le cimetière communal à ces personnes.

### Questions diverses

Une étude est en cours pour la réalisation d'une nouvelle statue, à la suite du vol de l'originale au Domaine des Druides. Il semble difficile, avec la conjoncture actuelle, d'obtenir un bloc de pierre, « préformé », avec un transport dans des tarifs raisonnables. Projet mis en attente.

### Conseil municipal du 02 juin 2022.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce jeudi 02 avril 2022, à 20h00, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Elus présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Véronique MOREIRA, Christian FAURE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD, Ludivine CAPDECOMME.

Elus représentés : Thibault MUTIN : pouvoir donné à Martine DUPONT

Daniel CASSEVILL : pouvoir donné à Christian FAURE

Sandie GONNOT : pouvoir donné à Bernard COMTET

Elus excusés : Audrey MULLER



### **Projet vidéoprotection**

Toujours en attente d'un 3<sup>ème</sup> devis, le Conseil municipal ne pourra se prononcer ce jour. Seuls ont été reçus les devis des sociétés SDAI de MONTPONT EN BRESSE et BOUYGUES.

### **Terrain de Mme DUMARTEREY**

Les travaux d'aménagement du parking, afin de sécuriser l'accès au BBE, ont été contrarié par une délimitation empiétant sur le terrain de Mme DUMARTEREY. Un accord a été trouvé, le bornage sera corrigé et un acte notarié sera effectué dans les plus brefs délais. L'échange de terrain concerne une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>. Une pose partagée de clôture et sécurisation d'une mare seront réalisés.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'échange et la réorganisation cadastrale.

### **Aide enfants été 2022**

Comme chaque année, la Mairie souhaite maintenir l'aide financière aux enfants, jusqu'à 14 ans, participant aux divers centres de loisirs. Le montant est de 5€ par jour, par enfant, sur 15 jours maximum.

A l'unanimité, le Conseil municipal maintient l'aide financière de 5€ par enfant.

### **Publicité des actes collectivités territoriales**

Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales .

La publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités. Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour un affichage électronique, sur le site de la commune.

### **Demandes de subvention**

- **Les gardes pompes bressans.** Association dont le but est de promouvoir le patrimoine culturel et matériel des Sapeurs-Pompiers de FRANCE. Ils souhaitent créer un musée en SAONE ET LOIRE et demandent des aides aux communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 100€ aux gardes pompes bressans.

- **ARSEP** Association pour la lutte contre la sclérose en plaques.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 75€ à l'ARSEP.

### **Divers**

- Une table en bois va être installée aux abords de l'agorespace. Une dalle en béton est nécessaire avant son installation.

Un devis de l'entreprise Guillaume NICOD est fait , pour 735€ HT ( dalle 2.03 x 2.50 m)

- Nécessité de faire réaliser 2 autres dalles ( partie ouverte du hangar communal et local technique)

Deux devis de Guillaume NICOD ont été reçus de 2588 € HT et 2284 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote pour la signature des 3 devis de G NICOD, par Mr le Maire.

- La pierre, pour le renouvellement de la statue au Domaine des DRUIDES, va partir de l'YONNE. Le transporteur la déposera derrière la mairie, afin d'être sculptée.

- Le dossier de mise en retraite de Mr SANVERT est toujours en cours; à compter du 25 juin, il passera en demi-traitement.
- Le Club des GENETODS a été dissous. La Sous-préfecture a été avisée et une ligne a été créée pour la mise en sommeil des finances.
- La réponse sur l'enquête des transports scolaires a été reçue de la Région : même réponse que l'année dernière, aucun arrêt ne sera rétabli et dans le futur, certains seront supprimés.
- Une « corvée » a été faite au cimetière, par plusieurs élus, afin de désherber les allées principales.

---

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 entre en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes (ordonnance 2021-1310 et décret 2021-1311 du 7 octobre 2021).**

La dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Elle répond à **une volonté de simplification et d'harmonisation des pratiques**. Les comptes-rendus de Conseils municipaux sont supprimés et remplacés par **l'affichage numérique sur le site de la commune d'une liste des délibérations examinées en séance**.

La date de publication électronique « confère aux actes leur caractère exécutoire » et fera courir un éventuel délai de recours du contentieux.

Dans tous les cas, il sera mis à disposition des personnes qui le demandent, un exemplaire papier des actes publiés par voie électronique.

---

**Rappel sur la maison FRANCE SERVICES**

***France SERVICES aide et accompagne la population concernant les démarches administratives et numériques.***

**1<sup>er</sup> niveau d'aide concernant les services de l'Etat : CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi, Justice, Préfecture, Impôts, CARSAT...**

Numéro de téléphone : **03 85 27 03 90**

Horaires :

**Lundi 13 h30 - 16 h 30**

**Mardi 9 h 12 h 30 -13 h 30 18 h**

**Mercredi 9 h 12 h 30**

**Jeudi 9 h 12 h 30 - 13 h 30 16 h**

**Vendredi 9 h 12 h 30**

***C'est à CUISERY , à la place de l'ancienne trésorerie, place de l'Arquebuse***



## La vie de la commune

### Soutien à l'UKRAINE

LE 24 février 2022 a débuté la guerre en UKRAINE, l'horreur a un peu plus de 2500km. La population civile en est la cible et très vite, une entraide internationale va se lancer. Afin d'apporter denrées alimentaires, vêtements, médicaments... des convois partant de France vont se former. C'est ainsi que la PROTECTION CIVILE, ainsi que d'autres composantes de la SECURITE CIVILE (pompiers) vont s'organiser dès début mars.

Parmi les 32000 bénévoles que compte la PROTECTION CIVILE, un de nos genetods, Nicolas PECHOUX s'est dépensé sans compter afin de nous sensibiliser, et récolter nos dons dans la commune. Stockés au BBE, il n'a pas hésité à remplir sa modeste voiture et acheminer l'aide à l'antenne départementale de MACON.



*Des hommes et des femmes avec une volonté commune, celle de croire en l'engagement citoyen en France et d'être acteur d'un bénévolat solidaire pour aider, secourir et former.*

Retrouvez les missions, l'histoire, l'organisation, le recrutement de ces bénévoles engagés pour l'aide à la population, sur <https://www.protection-civile.org>



## Les BROCS A MIMI

Dès le début du printemps, les BROCS A MIMI ont recommencé au BBE. En raison d'une mauvaise météo, celle du 3 avril avait été annulée mais le 1<sup>er</sup> mai et le 5 juin, quelques courageux sont venus exposer. Le public est encore un peu timide mais de bonnes affaires se sont réglées.



N'oubliez pas non plus la **37<sup>ème</sup> Foire à la Brocante et Puces**, qui se tiendra à la Tour JERUSALEM, le dimanche 14 août 2022.



L'ensemble des bénévoles du Comité des Fêtes vous attend nombreux ! Remercions les pour leur investissement, sans cesse renouvelé. Cette année sera le grand retour, après deux années difficiles de crise sanitaire. Les réunions préparatoires se sont déroulées avec enthousiasme. Pas de pain cuit au feu de bois mais les tartes au sucre, aux fruits et corniottes sauront vous régaler, en plus de la traditionnelle restauration rapide. N'ayez pas peur des fortes chaleurs, vous pourrez vous rafraîchir à la buvette.

## Les Anciens Combattants

### Cérémonie du 8 mai 2022

Cette année était célébré le 77<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la signature de l'Armistice du 8 mai 1945. Bien tristement, la guerre en UKRAINE nous rappelle la fragilité de la paix.



Lecture des discours par Paul PERRAULT, président des Anciens Combattants, et Bernard COMTET, maire de LA GENETE.



Le mardi 24 mai 2022, les Anciens Combattants se sont réunis autour d'un bon repas, concocté par Stéphane THAON, au BBE. Malgré la tristesse de voir leur nombre diminuer, de fortes pensées pour les disparus, la convivialité était bien présente.



**Restons avec les pompiers,**  
**Le 16 juillet 2022, c'était la grande fête !**



L'amicale des sapeurs-pompiers de LA GENETE, sous la présidence de Nicolas FATET, a offert aux genetods et autres voisins une très belle fête estivale, en ce samedi 16 juillet. Faciles à reconnaître, les membres et bénévoles étaient identifiables à leur polo noir, signant une solidarité sans faille.

Les visiteurs ont pu découvrir une exposition de voitures, de véhicules de pompiers, casques, calots, sabres. Pour les enfants château gonflable, manège et pêche à la ligne ont su ravir les plus petits comme les grands. Le clou du spectacle était exceptionnel pour la commune : des baptêmes de l'air par la société MONT BLANC HELICOPTERE, à bord d'un Robinson 44. Des rêves d'enfants se sont ainsi réalisés...

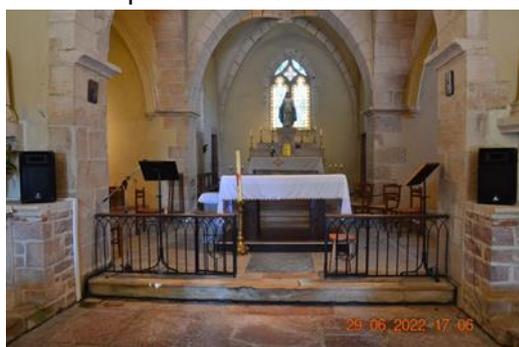


## Patrimoine : l'Église et le cimetière de LA GENÊTE



L'Église de LA GENÊTE est sous le vocable de NOTRE DAME, c'est-à-dire que lors de sa consécration elle a été placée sous la protection de la VIERGE MARIE. Elle figure dans les registres du diocèse de LYON au XV<sup>e</sup> siècle pour la première fois. L'architecture semble correspondre à cette époque mais les chapelles latérales ont été édifiées au XIX<sup>e</sup> siècle. Auparavant (XIV<sup>e</sup> siècle) la chapelle du château de LA VILLENEUVE était l'église paroissiale. Points d'intérêt dans l'église :

- Il faut remarquer, dans le chœur, la présence de **4 amphores** (dans les voûtes) destinées à « porter » la voix de l'officiant dans toute l'église. (phénomène acoustique)



Elle contient aussi plusieurs éléments intéressants en rapport avec l'histoire locale.

- **Statue de Saint THEODORE** (patron de l'église de LA VILLENEUVE détruite à la Révolution) martyrisé en TURQUIE au III<sup>e</sup> siècle, il est représenté en costume Renaissance. Statue datée de 1525 retrouvée dans un champ proche du château en 1976.
- **VIERGE à l'enfant JESUS** entourée de 2 anges classée monument historique, XV<sup>e</sup> siècle. Très bel ensemble bourguignon provenant probablement d'un atelier de DIJON. On remarquera les cheveux crépus de l'enfant JESUS qui ressemble à un « petit maure ».
- **Statue de MARIE-MADELEINE**, XIX<sup>e</sup> siècle venant de l'actuelle mairie autrefois école de filles. En 1887 l'école a été laïcisée et une école religieuse pour les filles ouverte au château de LA VILLENEUVE.
- **PIETA** (monument historique XV<sup>e</sup> siècle). Ensemble polychrome bourguignon de grande qualité. La barbe du CHRIST, taillée en pointe, est caractéristique de la mode de l'époque. Remarquer la longueur du bras du CHRIST, disproportionnée par rapport à son corps. La souffrance de la VIERGE est traduite avec un réalisme saisissant.
- **Statue de Sainte CATHERINE d'ALEXANDRIE** (monument historique XV<sup>e</sup> siècle) représentée avec les attributs de son supplice, la roue chargée de broyer son corps et l'épée qui lui trancha la tête. Elle marche sur l'empereur MAXENCE qui la persécuta. Elle est la patronne des charrons, potiers, tourneurs...

- **Pierre tombale de JEANNE BYEVRE** (monument historique) épouse de NICOLAS LE SUEUR écuyer de la baronnie de LA VILLENEUVE décédée en 1619. Pierre finement sculptée, personnage en costume d'époque.
- **Pierre tombale de CHARLES MARGUERITE DESCHAMPS**, chevalier, seigneur de LA VILLENEUVE et PIREY, seigneur, en partie, de LA GENÊTE, JOUVENCON... décédé le 16 mars 1754 dans sa 43<sup>e</sup> année.
- **Pierre tombale de CLAUDE PEUT alias JOSSERAND**, inscription en mauvais état, la date du décès semble être 15 décembre 1515. Les armoiries figurant sur cette pierre sont identiques à celles trouvées en 1990 à la TOUR JERUSALEM scellées dans le linteau de la porte à l'intérieur du bâtiment
- **Sépulture de JEAN-MARIE PEUILLARD** curé de LA GENÊTE de 1783 à 1844. Très aimé de ses paroissiens. Durant la TERREUR il continua à officier dans une grange et à apporter les sacrements aux fidèles.
- **Statue de Saint SYLVESTRE** : Plâtre du XIX<sup>e</sup> siècle, il était considéré comme le protecteur des animaux. Des pèlerinages étaient organisés chaque année.

### **Le Cimetière.**

Bien entretenu, malgré l'absence de l'employé communal en 2021, des élus sont venus arracher les mauvaises herbes ou tailler les haies. Il rassemble 400 tombes ou caveaux familiaux. Les tombes de jeunes enfants sont groupées le long du mur qui longe l'école et contre le mur du chœur de l'église.

Le « Carré Militaire » rassemble les sépultures de 9 soldats MORTS pour la FRANCE. En cas d'absence d'entretien de ces tombes par les familles ou ayants droit il doit être assuré par la commune. Des démarches sont entreprises auprès du SOUVENIR FRANÇAIS pour que ces tombes soient marquées d'un signe distinctif (macaron bleu-blanc-rouge) qui perpétue le souvenir du sacrifice de ces soldats.

A noter : 2 pierres tombales noires, proches du mur sud de l'église, marquent le souvenir de Messieurs Georges Michel et Michel Jean GUDEFIN décédés à NEW YORK et inhumés aux USA. Ces tombes ne contiennent aucun reste funéraire.

### **La vie des concessions funéraires :**

91 tombes sont apparemment en état d'abandon et la commune a lancé en octobre 2020 une procédure de reprise de ces concessions.

Cette procédure se déroule comme suit : après une période de 30 ans courant du jour de l'inhumation le maire dresse un procès-verbal d'état d'abandon et pose un panneau sur la tombe indiquant qu'elle fait l'objet d'une procédure de reprise. Les ayants droit, s'ils sont connus sont avisés, sans réponse de leur part dans un délai d'un an, la tombe est ouverte, les ossements transférés dans l'ossuaire communal et la concession devient disponible. Pour de plus amples informations, s'adresser à la Mairie.

*Toutes les informations données dans cette page ont été puisées dans les écrits et les souvenirs de M. Paul PERRAULT et auprès de la Mairie. Un grand merci pour leur obligeance et le temps consacrés.*

*N'hésitez pas à venir visiter notre église. Renseignements à la Mairie.*

## Vie courante :

### Les assistantes maternelles de LA GENETE



Le nombre de « nounous » diminue sur la commune, comme sur tout le secteur. Vous êtes Genetod depuis peu, voici celles qui travaillent sur LA GENETE

<b>Marie PASSARD</b>	306 Route de Domaine des DRUIDES	06 87 45 71 04	<u>Disponibilités :</u> 1 bébé dès maintenant
<b>Sylvie BOUVARD</b>	452 Rue de l'Eglise	06 31 19 35 44	1 bébé à partir de septembre
<b>Véronique REMBERT</b>	51 Impasse de l'HOSTAT (lotissement les TEMPLIERS)	06 77 54 88 42	1 périscolaire ou 1 enfant d'environ 2 ans, courant septembre
<b>Gladys DAMAS</b>	227 Route de BRIENNE	07 82 49 69 59	Indisponible jusqu'à fin 2022
<b>Maryline GILET</b>	565 Route de la VILLENEUVE	06 79 41 18 00	Ne pense pas prendre de nouveaux enfants
<b>Martine DUPONT</b> 	140 Route du Domaine des DRUIDES	06 76 03 37 11	Ne pense pas prendre de nouveaux enfants Sauf éventuellement pour des dépannages

Toutes ces nounous font partie du RAM (Réseau d'Assistants Maternelles) de CUISERY. Vous pouvez joindre la responsable, Geneviève PAPIN au 06 31 98 13 03 pour tous renseignements ou documents administratifs.



## Ce que dit la loi...

### Chiens errants :

L'article L. 211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code rural.



### Nuisances sonores et incivilités :

Une nouvelle fois, nous rappelons que les activités bruyantes (**tondeuse** à gazon, tronçonneuse, scie, motoculteur, perceuse...) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables: 8h-12h / 14h-19h
- Samedis : 9h-12h / 15h-19h
- Dimanches et jours fériés : 10h-12h

Le contrevenant risque une amende de 68 € abaissée à 45 € si payée dans les 3 jours. Faute de paiement dans les 30 jours, l'amende sera majorée à 180 €.



Les travaux des agriculteurs sont considérés comme des travaux urgents, car tributaires de la météo. Ils ne sont pas soumis à des horaires particuliers et peuvent être réalisés même de nuit.



### Produits phytosanitaires :

La loi interdit déjà depuis 2017 l'utilisation de **produits phytosanitaires chimiques** par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie.

**Même interdiction depuis janvier 2019 pour les particuliers et jardiniers amateurs** qui ne peuvent utiliser que des produits d'origine naturelle.

Ces interdictions (hors produits de biocontrôle) sont étendues à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, notamment aux copropriétés, hôtels, terrains de campings, parcs d'attraction, zones commerciales, espaces verts sur les lieux de travail, établissements d'enseignement,

établissements de santé, certains équipements sportifs (pistes d'hippodrome, terrain de tennis sur gazon, golfs...), et les cimetières.

## **Brûlage des déchets verts :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et suite à une directive européenne, vous ne pouvez plus brûler dans votre jardin les déchets verts. Vous pouvez alerter la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts.

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 450 € maximum. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**En France, la mauvaise qualité de l'air...**

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne Rhône Alpes.

**et l'entretien du jardin pour un particulier :**

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.  
Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

**En matière d'émissions de particules fines :**

 <b>14 000 km</b> parcourus par une voiture <b>essence récente</b>	 <b>50 kg</b> de végétaux brûlés à l'air libre, (environ <b>5 sacs de 60 l</b> de déchets verts)	 <b>3 semaines de chauffage</b> d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante
<b>13 000 km</b> parcourus par une voiture <b>essence ancienne</b>		<b>3 jours de chauffage</b> d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert
<b>13 000 km</b> parcourus par une voiture <b>diesel récente</b>		
<b>1 800 km</b> parcourus par une voiture <b>diesel ancienne</b>		

## Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers

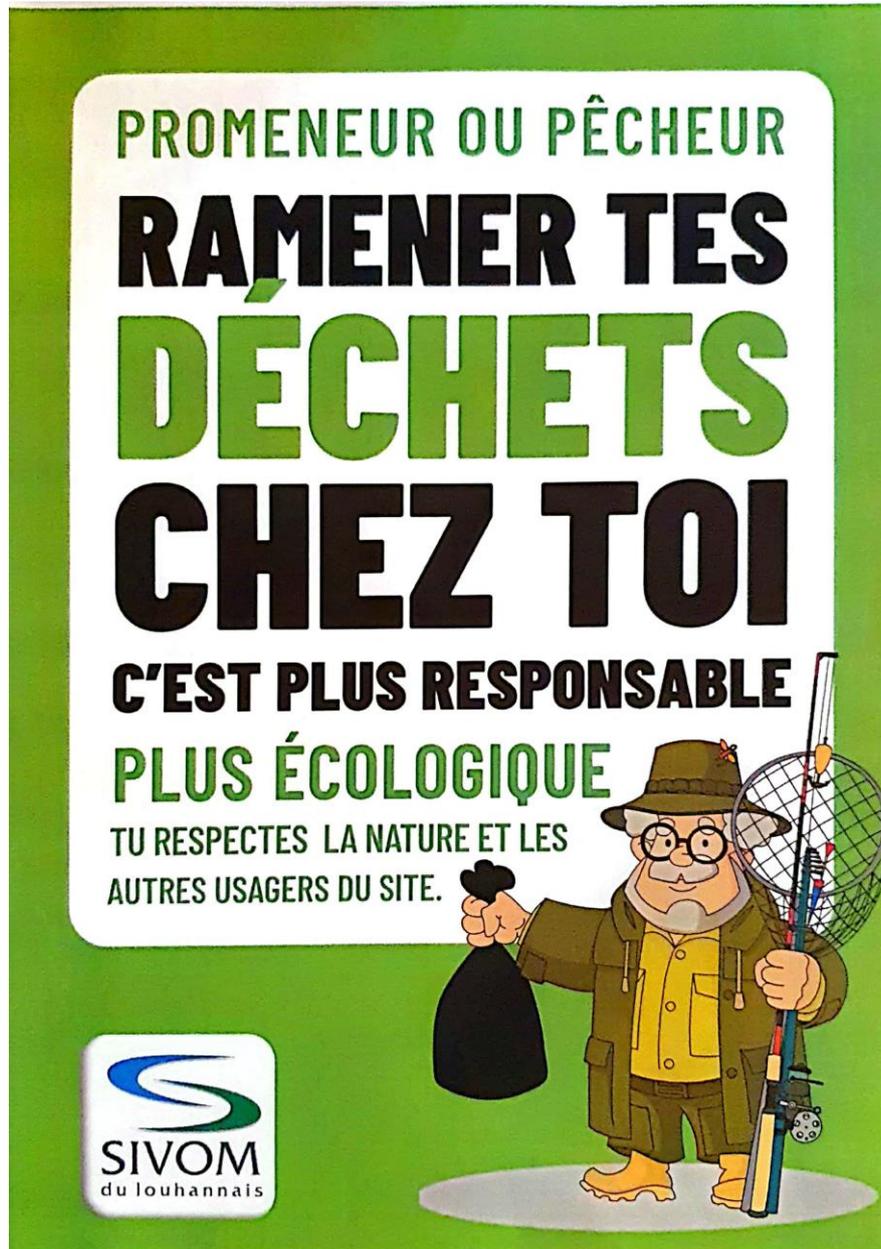




Direction de la publication : Françoise Meunier  
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône Alpes (DREAL)  
 Adaptation pour le DREAL d'après l'atlas de l'eau et l'énergie (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat et énergie  
 Réédition et mise à jour par le Service Communication Imprimerie par diversipression (05300) en 1000 exemplaires.  
 63453 Lyon cedex 06 - tél : 04 26 28 68 00

Un rappel doit être fait quant à la propreté de notre commune. Il est constamment observé des dépôts sauvages, des cannettes ou bouteilles jetées dans les fossés, des masques et bien d'autres déchets ! Des opérations nettoyage ont déjà été réalisées ; il y en aura d'autres car tout le monde doit se sentir concerné. Nous voulons sensibiliser les plus jeunes à l'avenir de la Planète mais nous, les adultes, devons avant tout leur montrer l'exemple. Le tri de nos déchets est une affaire de civisme, que ce soit avec nos poubelles jaunes ou grises, ou à l'extérieur, lors de nos ballades. A l'heure où le monde entier commence à se mobiliser pour le Climat et la Planète, réagissons !





CS Scanné avec CamScanner

*Vous pouvez lire cette affiche au Domaine des DRUIDES, mais c'est **PARTOUT** que nous devons nous sentir responsables...*



## La vidéo protection dans la commune

La vidéoprotection est définie par la loi LOPPSI 2 du 14 mars 2011 comme une « installation de caméras sur la voie publique et dans les lieux publics, avec renvoi des images enregistrées ou non vers un poste central ».

Pour protéger l'ordre public, le maire, au titre de ses pouvoirs de police administrative (L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales), peut recourir à des systèmes de vidéo protection.

C'est pour lutter contre les nombreuses incivilités, les dépôts sauvages qu'est apparu le besoin d'installer des caméras sur LA GENETE, à l'instar de communes avoisinantes. Contrairement à de la vidéosurveillance où un opérateur regarde en permanence les images reçues, la vidéoprotection servira à stocker des images. **Celles-ci ne seront visionnées par le Maire ou la Gendarmerie, qu'après des délits constatés.**

---

## A la redécouverte des insectes avec Ingrid LAMBOROT



Ingrid réside à PIREY et depuis toujours, est amoureuse de la nature. Le confinement a réveillé en elle sa passion pour la photo, et dans un acte de protection écologique, elle nous fait désormais partager ce monde du petit. En parcourant les paysages bressans et plus particulièrement notre village, elle a su « fixer » des insectes surprenant par leur beauté.

Vous pouvez commander son livre sur [www.amazon.fr](http://www.amazon.fr) ou vous renseigner auprès d'elle.



## **ETAT CIVIL**

*1er semestre 2022*

**Naissances** : Simon Alexandre CHAUTARD, né le 01/01/2022

**Mariages** : Myriam Isabelle LEMONDE et Stéphane THAON, le 22/01/2022  
Josiane RIOU et Henri Paul MICHEL, le 21/05/2022

**Personnes en maison de retraite** : Mme Marie FERRAND à ROMENAY  
Mme Micheline RAFFIN à ROMENAY  
Mme Edith RENARD à ROMENAY  
Mme Renée PLOMBY à ROMENAY  
Mme Solange POUHEY à ROMENAY  
Mme Elise THEVENARD à ROMENAY  
Mr Guy LECLERE à ROMENAY  
Mme Michèle MOUREAUX à CUISERY  
Mme Odette BOUCHARD à CUISERY  
Mme Mauricette PELARDY à ROMENAY  
Mr Jean RENAUDIER à CUISERY  
Mme Georgette MOINE à BELNAY  
Mme Raymonde FAVRE à ST GERMAIN DU BOIS  
Mr Roger GUINET à PONT DE VAUX

**Décès** : Mme Michèle PACCAUD, le 07/02/2022  
Mr Jean-Jacques RAFFIN, le 09/07/2022



*Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important de venir s'inscrire à la mairie*

## Vos numéros et liens utiles



**L'ATELIER DE DAN** : Toutes confections textiles et ameublement 06 60 94 55 61  
**BASSET-LENNOZ Marion** : Pépinière des Avettes 06 50 67 78 11  
**BBE Bar Brocante Epicerie** : Stéphane THAON 06 78 26 79 92  
**COMTET Bernard** : Maire 06 13 36 22 24  
**CORREIA et fils** : Fonderie 03 85 40 00 13  
**ÉCOLE** : 03 85 40 16 60  
**GARAGE B** : BIERSSSE Bernard, dépannage-vente de pièces d'occasion 06 09 42 08 54  
**GITES et TOUR** (réservations) : reservation.lagenete@gmail.com  
**GRAVALLON Christophe** : Electricité générale, électroménager 06 72 62 99 56  
**GREFFET Jérémy** : Elagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19  
**GUEPES et NUISIBLES 71** : Service de lutte antiparasitaire 06 29 98 38 83  
**LE JARDIN DES RENARDIERES** : Apiculteur 06 44 05 14 95  
**MAIRIE** : 03 85 40 12 47  
**NICOD Guillaume** : Maçonnerie 06 76 29 52 86  
**OJP Automobiles** : Garage, motoculture 06 36 41 57 26  
**RAPID'ELEC** : Belkacem OUIDIR électricité 06 38 54 20 49  
**RICHARD Christophe** : Electricité 03 85 40 11 73  
**SALAS Nicolas** : Commerce de véhicules automobiles légers 07 78 47 94 64  
**SMARTELIER** : Réparation tablettes et smartphone 06 73 70 67 38  
**SOMAGIC** : Barbecues 03 85 32 27 50  
**SUCHET Yoann** : Couvreur, charpente, maçonnerie 06 10 28 06 75  
**SUPERFOS** : Conditionnements plastiques 03 85 32 27 55  
**TATE Catherine** : Négociatrice en immobilier 06 59 14 99 49



### **RAPPEL LOCATIONS MATERIEL DU COMITE DES FETES**

La prise en compte se fait **le vendredi, de 15h à 18h**

La réintégration se fait **le lundi, de 15h à 18h**

**CAUTION : 500 € pour la remorque frigo**

**300 € pour le barnum**

Cette caution est exigée pour tout loueur : résidents à LA GENETE, extérieurs à la commune et toutes associations.  
Ce sont des bénévoles qui vous servent; respectez les horaires.



Commune de La Genête

[www.lagenete.fr](http://www.lagenete.fr)

[www.sivos-brienne-lagenete-jouvencon.fr](http://www.sivos-brienne-lagenete-jouvencon.fr)

